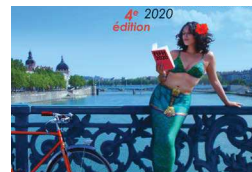


# HANDIRECT

MÉDIA EXPERT HANDICAP



**Festival du Film sur les handicaps** p.34  
Prochaine édition du 7 au 12 février 2020

## Accessibilité : Où en sommes-nous et que peut-on encore espérer ?

**Dossier p.13 à 52**

### Les grandes lois de l'accessibilité en France

30 juin 1975 : Intégration des personnes en situation de handicap

13 juillet 1991 : Accessibilité aux logements, lieux de travail et lieux publics

11 février 2005 : Accessibilité à tout et pour tous

10 juillet 2014 : Instauration des Ad'AP et des Sd'AP

23 novembre 2018 : Loi Élan sur le bâti et le numérique

2019 : Projet de loi mobilités

- **État des lieux :** Le point de vue des experts
- **Initiatives :** Des acteurs qui s'engagent
- **Fiches pratiques :** Les dates et notions clefs de l'accessibilité

**Sans oublier notre supplément emploi de 24 pages.**



**Journée nationale des dys** p.5  
Rendez-vous le 19 octobre



**Le glaucome** p.9  
Prévenir pour mieux guérir



**Institut Pasteur** p.58  
Les astuces nutrition de la rentrée

## Interprète Français / LSF\*

Professionnel diplômé (bac+5) il permet l'intercompréhension entre les personnes sourdes signantes (en LSF) et les personnes entendant. Sa formation est un gage de maîtrise des deux langues et des techniques d'interprétation. Il permet à chacun une libre expression dans sa langue et une aisance du discours en limitant au maximum les malentendus. Sachez que pour l'interprète c'est un réel travail cognitif de jongler avec les deux langues tout en respectant les spécificités linguistiques et culturelles de chacune. Vous pouvez faciliter sa préparation en fournissant en amont : vocabulaire (souvent très pointu en milieu professionnel), supports et enjeux de la rencontre.

## Interface de communication\*

L'interface n'a pas vocation à traduire le discours entre sourds et entendants. Il a une connaissance poussée du parcours et des spécificités de chaque PSM, il coordonne les différents interlocuteurs et les étapes du parcours professionnel. Il a également pour rôle d'identifier les outils adaptés à chacun (humains ou techniques) pour proposer un accompagnement dans leur mise en place et usage. L'interface assure des apports complémentaires d'informations sur le parcours de la personne, sur des règles sociales culturelles implicites, sur des démarches etc. Professionnel bilingue Français/Langue des Signes il fait le lien entre les différences culturelles sourd/entendant.

## Le + : le tandem\*

L'URAPEDA AURA revendique la complémentarité des deux métiers et innove avec des tandems interprètes/interfaces. Ainsi lorsque la situation l'exige, à tout moment du parcours, l'interprète assure la traduction des discours et l'interface s'assure de la bonne compréhension, explicite l'implicite pour l'employeur : informations sur la surdité ou le parcours, sur les mesures d'accessibilité et pour la personne sourde: apport d'informations sur le monde de l'entreprise, sur des informations manquantes. Ainsi, chaque professionnel respecte son cadre d'intervention

Un projet, une question ?

Contactez nous :

accueil@urapeda-rhonealpes.org

Tel. : 04 78 68 70 33

Plus d'infos sur : <http://urapeda-rhonealpes.fr>

**URAPEDA**   
Auvergne Rhône-Alpes

## Mon CDI® : La signature d'un CDI à portée de clics

Signer un véritable CDI en ligne, et en quelques clics : c'est ce que propose la plateforme web Mon CDI®, lancée en avril dernier par Philippe et Valérie Bazin !

Ce dispositif s'appuie sur la loi du Travail à temps partagé de 2005, modifiée par la loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel de 2018 (Article 115 sur le temps partagé aux fins d'employabilité).

Il est plus particulièrement dédié aux personnes qui rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle et qui satisfont à au moins l'une des conditions suivantes :

- être inscrites à Pôle emploi depuis au moins six mois,
- et/ou être bénéficiaires de minima sociaux,
- et/ou être en situation de handicap,
- et/ou être ou âgées de plus de cinquante ans
- et/ou être de niveaux de formation V, V bis ou VI.

« Nous proposons du travail aux demandeurs d'emploi, et nous les embauchons en CDI, expliquent les cofondateurs de Mon CDI®, Philippe et Valérie Bazin. Nous sécurisons également l'emploi des personnes employées en contrat court (CDD, intérim) en les embauchant en CDI. Elles conservent ainsi leur mission, mais Mon CDI® devient leur employeur ». Ils ajoutent : « Une fois embauchés à temps plein en CDI, les salariés sont missionnés auprès d'entreprises partenaires, sur des durées pouvant aller jusqu'à 5 ans. Lorsque leur mission se termine, les gestionnaires RH de Mon CDI® leur proposent un choix de nouvelles missions (non imposées). Entre temps, ils conservent le salaire qu'ils touchaient lors de leur dernière mission, et sont formés pour rester employables ».

### Les différentes étapes pour signer un CDI

- Le candidat remplit un formulaire indiquant ses coordonnées, sa situation professionnelle et son expérience, ses certifications, son niveau de mobilité et ses moyens de locomotion.



Valérie et Philippe Bazin, cofondateurs de Mon CDI®.

- L'algorithme de la plateforme mon-cdi.fr permet de recueillir ces informations et de les mettre en lien avec les données actualisées de son bassin d'emploi (notamment les entreprises qui recrutent près de chez lui), et le service d'accompagnement personnalisé se met en marche.
- Un gestionnaire RH prend contact avec chaque nouvel inscrit, et l'accompagne dans la réalisation de son projet : proposition d'offres, diffusion de cv, réalisation d'un cv vidéo, préparation aux entretiens... mais aussi présentation de son profil aux entreprises situées près de chez lui.
- Si l'entreprise ne peut pas elle-même recruter le candidat en CDI, celui-ci signe en ligne son CDI sur le site [www.mon-cdi.fr](http://www.mon-cdi.fr). Il devient salarié de Mon CDI®, et est mis à disposition en entreprise, pour une mission à temps plein. Celle-ci peut durer jusqu'à 5 ans, en écho aux besoins structurels de l'entreprise, avec laquelle Mon CDI® est également lié par contrat.

### 10 000 CDI à signer d'ici 2022

D'ici à 2022, les cofondateurs de Mon CDI® se sont fixé un objectif de 10 000 embauches en CDI par le biais de la plateforme ! Pour y parvenir, le réseau - qui compte déjà 9 agences sur toute la France - prévoit d'ouvrir 8 nouvelles agences d'ici à fin 2019 : une à Orléans, une à Tours, et six en région parisienne, dans les départements 77, 78, 92, 93, 94 et 95. ♦